

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

MEUBLEZ-VOUS
aux Ambassadeurs Malines
MAMAN LOUISE
A FAIT SES FEMMES
Elle possède au choix de tout l'ameublement en général. Jouit d'une bonne réputation et vend bon marché. Voir ses Magasins et Ateliers:
179-178 bis, Rue de Lassy
ROUBAIX
Le tram O arrêté à la porte.
Livrables gratuitement par camion.
Sous-Maison à Soubatz
(Téléphone 37-47)

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22,00; 6 mois, 40,00; 1 an, 76,00
France et Belgique.....	» 23,00; » 43,00; » 80,00
Etranger: Tarif A.....	» 35,00; » 70,00; » 140,00
» Tarif B.....	» 50,00; » 100,00; » 200,00

REDACTION.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 84 et 1900. Inter. 6.
TOURCOING.....	33, rue Carnot. Téléph. 37.
LILLE.....	3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 00.40.

Chèques postaux 87 Lille

Savon
Crème
pour la barbe

La Chambre discute le projet de loi sur le retour au scrutin uninominal

Elle renvoie à la suite une demande d'interpellation de M. Biré sur l'affaire de la Santé et une autre de M. Cachin sur l'incarcération des communistes

SEANCE DU MATIN

LA REFORME ELECTORALE

La séance est ouverte à 10 h. 05, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont, devant une centaine de députés. M. Sarraut est au banc du Gouvernement.

M. Bonnefous hostile au scrutin d'arrondissement

M. G. Bonnefous monte à la tribune et fait le procès du scrutin d'arrondissement. L'orateur insiste sur les chiffres comparés des députés. En France, il y en a un par 65.000 habitants; en Amérique du Nord, un par 145.000; en Angleterre, un par 140.000.

Il soutient que le scrutin d'arrondissement tel qu'il a fonctionné et tel qu'on veut le rétablir aboutit à donner le vote plural aux électeurs des petites circonscriptions des Alpes. Il reproche à la Commission d'avoir maintenu les inégalités entre les circonscriptions.

M. Cachin demande si la Chambre peut conserver un système de scrutin continué par les faits et l'expérience. Le pays, assure-t-il, ne peut pas comprendre qu'un candidat serait élu avec 10.000 voix, tandis qu'un concurrent ne le serait pas avec 40.000.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. F. Bouisson, devant une centaine de députés. M. Albert Sarraut est au banc du Gouvernement.

LA REFORME ELECTORALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de réforme électorale.

La parole est à M. Joseph Barthélemy, président de la Commission du suffrage universel. M. Barthélemy fait le récit des travaux de la Commission. Le travail le plus délicat a été l'établissement d'un tableau des circonscriptions.

Le président de la Commission se porte garant de l'impartialité de la sous-commission, chargée de découper. Ce sera à la Chambre de prendre ses responsabilités, notamment quand il s'agira des arrondissements vides. La Chambre devra donner au pays un régime électoral tolérable; elle peut rejeter le tableau de la Commission, elle n'a pas le droit de suspecter ses membres.

En terminant, M. Barthélemy demande à la Chambre de voter rapidement la réforme électorale, pour débarrasser l'horizon politique de cette irritante question. (Approuvements unanimes.)

M. Blaisot, de l'Union républicaine démocratique, propose un amendement plaçant pour la proportionnelle.

M. Georges Weill. — En 1925, vos amis votèrent contre la vraie proportionnelle.

M. Blaisot affirme que la tradition républicaine c'est le scrutin de liste. L'orateur fait lire toute la Chambre en lisant les articles enflammés de certains députés de gauche, sur le retour d'arrondissement, en particulier ceux de MM. Gambetta, Herriot, Briand.

Il critique amèrement le travail de découpage de la sous-commission. Il s'étonne que le ministre de l'Intérieur n'ait pas éprouvé le besoin d'intervenir devant cette sous-commission. M. Blaisot comprend la tactique des partis extrêmes de droite et gauche, qui veulent perdre les Kerensky, mais il compte sur l'indépendance d'esprit de ses collègues pour rejeter les solutions égoïstes, que certaines chapelles de députés veulent leur imposer par la plus humiliante des disciplines.

L'orateur est vivement félicité par la droite et le centre.

M. Capus (Gironde), se déclare adversaire irréductible du scrutin de liste.

Toutes les difficultés qui se sont élevées au cours de cette législature, répareraient au cours de la prochaine, si le cartel se reformait au deuxième tour, avec cette différence cependant que ce sont les socialistes au lieu des radicaux qui les premiers, bénéficieraient de la situation. Tout à l'heure actuelle, fait prévoir le retour en nombre des socialistes, si le scrutin uninominal à deux tours était rétabli. (Approuvements à droite.)

La politique électorale au lieu de préparer et de faciliter la politique parlementaire, la retarde et la vicie. (Approuvements au centre.) Cette politique électorale condamnée avant la guerre par les grands parlementaires, nous allons la voir renouer. La France après tant de sacrifices et de gloire méritait mieux. (Approuvements au centre et à droite.)

La suite du débat est renvoyée à demain après-midi.

LE CONFLIT SARDINIER

M. Gaudier, député communiste, pose une question au ministre des Travaux publics, sur les conditions qu'il a obtenues dans l'arbitrage du conflit entre les marins pêcheurs et les usiniers de la côte bretonne.

M. Tardieu répond qu'il a réuni les délégués des grévistes et des pêcheurs, et qu'il a fait une proposition transactionnelle. Il vient de recevoir une dépêche de Nantes, où les usiniers déclarent que dans un souci d'apaisement et par déférence pour le ministre, ils acceptent sa proposition.

D'autre part, l'administrateur maritime télégraphique de Nantes qu'une réunion contradictoire, qui a suivi celle des usiniers, n'a pas donné de résultats, les pêcheurs du Finistère ne voulant prendre pour base de discussion que le prix de 600 fr. les 100 kilos, alors que les usiniers offrent 450 fr.

Il y a donc encore une fois désaccord, mais la différence qui était de 300 à 500 fr., est tombée de 450 à 300 fr.

Le ministre s'efforcera de combler le fossé qui subsiste entre les demandes des pêcheurs et les offres des usiniers. M. Tardieu ajoute qu'il a valé le ministre des Finances d'un projet de crédit pour les coopératives des marins.

L'incident est clos.

L'AFFAIRE DE LA SANTE

Une demande d'interpellation de M. Biré est renvoyée à la suite, après de vifs incidents.

M. Biré demande d'interpellier sur l'arrestation et la libération de M. Léon Daudet, sur l'arrestation de M. Pujot et de Mme Montard et de son bébé.

der le régime politique à M. Maurice Pujot, prévenu du délit d'usurpation de fonctions.

Le Gard des Sceaux lit le rapport du procureur de la République qui provoque les hutes de la droite, notamment quand le procureur dit que Mme Montard a été traitée avec humanité.

M. Barthélemy conclut en posant la question de confiance au nom du Gouvernement, pour le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Biré.

M. Biré remonte à la tribune pour dire que les explications du Gard des Sceaux ne le satisfont nullement et qu'il insiste pour la discussion de son interpellation.

M. Barthélemy réplique en quelques mots, mais les communistes et les socialistes ainsi que les députés de la droite, très irrités, invectivent non seulement le Gard des Sceaux, mais leurs collègues du centre. Les députés, avant de voter, engagé entre eux de violentes controverses.

Le renvoi à la suite de l'interpellation Biré est prononcé par 351 voix contre 110.

LES COMMUNISTES ARRÊTÉS EN MEME TEMPS QUE M. CACHIN

M. Cachin demande que ses camarades bénéficient du même traitement que lui-même et que le même ajournement leur soit accordé.

M. Barthélemy. — Cette assimilation n'est pas possible. M. Cachin à la fin de la session, rejoindra ses camarades. Quant à l'amnistie, M. Cachin ne peut demander sa mise à l'ordre du jour, le Gouvernement le combattra.

Le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Cachin est voté par 337 voix contre 171.

La séance est levée à 19 h. 40.

Séance demain matin à 9 h. 30: loi sur le recrutement.

La bataille pour la loi électorale

UN AVANTAGE POUR LES PROPORTIONNALISTES

Un cas de conscience pour les députés arrondissementiers élus sénateurs: le Luxembourg ou la mare stagnante

M. Georges Bonnefous

Paris, 5 Juillet. — La Commission du Règlement de la Chambre a délibéré de nouveau cet après-midi, sur la proposition de M. Georges Bonnefous, tendant à compléter désormais dans les scrutins communaux n'ayant pas pris part au vote, les députés élus sénateurs et validés comme tels, qui continuent néanmoins à siéger et à voter au Palais Bourbon.

La Commission, après une vive discussion, a adopté la proposition de M. Georges Bonnefous, par 13 voix contre 9. Si cette proposition est acceptée par la Chambre avant l'achèvement du débat sur la réforme électorale, les partisans du scrutin d'arrondissement perdront ainsi 7 ou 8 voix sur lesquelles ils pourraient compter, à moins que quelques-uns des députés qui n'ont pas encore siégé au Luxembourg, pour pouvoir voter au Palais Bourbon en faveur du scrutin uninominal, ne donnent leur démission de sénateur.

Les fêtes du centenaire de Guillaume le Conquérant à Falaise

La Reine Mathilde et Guillaume le Conquérant, entourés de leur suite

Wide World photos.

Le débat électoral et l'opinion

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 5 Juillet (Minuit)

La discussion de la réforme électorale a pris aujourd'hui un tour court et académique. Les incidents qui s'étaient produits vendredi dernier ne se sont pas renouvelés. La thèse proportionnaliste, défendue par M. M. Georges Bonnefous et Camille Blaisot et la thèse arrondissementière soutenue par M. M. Thomson et Joseph Barthélemy, président de la Commission, ont pu être librement confrontées.

Les partisans du retour au scrutin d'arrondissement font état pour appuyer leur théorie de l'opinion publique qui, selon eux, n'aurait pas d'autre mode de votation que celui-ci. Il est de fait que le scrutin actuel, par son mécanisme compliqué et subtil, n'est guère compris du grand public. Mais il ne s'agit pas que le scrutin d'arrondissement provoque l'enthousiasme des populations.

Durant des années, un grand nombre de députés, parmi les arrondissementiers actuels, ont prêté au nom de la morale la représentation proportionnelle. Les voix les plus autorisées du Parlement ont déclaré au public que la démocratie devait être réformée et que cette réforme ne pouvait s'accomplir que par un changement de scrutin.

Le public a cru ce qu'on lui disait. Aujourd'hui, voyant les mêmes hommes lui dire que rien ne vaut encore le bon vieux scrutin d'arrondissement, il ne sait plus que penser. Que devient donc la réforme morale qu'on lui avait promise? Il veut bien croire que cette réforme était chimérique; mais la perte des illusions qu'on lui avait fait partager le remplit non d'enthousiasme, mais d'amertume.

Voilà ce que pense le public. Dans le débat actuel, il ne voit nullement une lutte d'idées; il y voit une lutte d'intérêts. Il verra avec le scrutin qu'il plaira aux Chambres de lui donner. Mais de grâce, qu'on ne lui prête pas, à l'égard de tel ou tel mode de scrutin, un zèle qu'il n'a à aucun degré.

Des bandits en auto attaquent chez eux deux vieillards

L'UN DES AGRESSEURS, NEVEU DES VICTIMES

A ÉTÉ MIS EN ETAT D'ARRESTATION

Nantes, 5 Juillet. — Trois bandits en automobile ont dévalisé, la nuit dernière, les époux Corbineau, âgés, le mari de 74 ans et la femme de 80 ans, habitant le village de La-Ville-Audenis. M. Corbineau a en outre été violemment frappé à la tête par les voleurs.

Sa femme, ayant donné l'alarme, les bandits s'enfuirent dans l'automobile qui les avait amenés. L'un d'eux a été identifié, grâce à un portefeuille qu'il a perdu dans sa fuite: c'est le neveu des victimes, Jules Hervé, 18 ans, radiotélégraphiste à bord du « Ville-de-Bastia ».

Ce matin, le jeune homme se présentait devant le chef de la sûreté de Nantes et était mis en état d'arrestation.

Hervé n'aurait trouvé qu'une somme de 60 francs.

Ce qui rend le cas du jeune bandit particulièrement grave, c'est qu'on le soupçonne de s'être déjà introduit, la nuit de Noël de l'année dernière, chez M. Corbineau, et de lui avoir dérobé 10.000 francs.

M. Corbineau aurait décidé de ne pas porter plainte pour sauver l'honneur de la famille.

LE CRIME EFFROYABLE D'UNE MÈRE

Elle coupe en deux son bébé vivant, le dépèce et jette les morceaux au feu

Yvetot 5 Juillet. — Une jeune femme de dix-huit ans, Marie Hue, habitant avec sa mère infirme dans le village de Cliponville (Seine-Inférieure) vient de commettre un crime horrible, qu'elle a cyniquement reconnu. Ne voulant pas avoir sa maternité, elle est la crasse de couper en deux son malheureux bébé, alors qu'il était en pleine vie. Après quoi elle dépèce le cadavre, en brisa les morceaux dans la cheminée de sa chambre et jeta les cendres.

La misérable a avoué tous les détails de son affreux forfait aux rendames qui, mis en aveu par la rumeur publique, étaient venus enquêter chez elle.

L'horrible mère a été arrêtée.

M. COMPÈRE-MOREL donne sa démission de rapporteur du budget de l'Agriculture

Paris, 5 Juillet. — M. Compère-Morel a adressé hier sa démission de rapporteur du



budget de l'agriculture à M. Malvy, président de la Commission des finances. Le député socialiste du Gard entend ainsi protester contre l'insuffisance des crédits alloués à ce budget.

MUNGESSER ET COLI auraient survolé Terre-Neuve le 9 mai

LEUR AVION FUT APERÇU PAR CINQ PERSONNES, CE JOUR-LA AU-DESSUS D'UN PETIT VILLAGE DE TERRE-NEUVE

London, 5 Juillet. — Le correspondant du « Daily Chronicle » à New-York écrit :

« Cinq personnes habitant dans un village isolé de Conception-Bay (Terre-Neuve) ont été entendues par le correspondant du « New-York Times ».

« Elles ont affirmé avoir vu un aéroplane blanc au-dessus du pays, le 9 mai. Tous leurs récits concordent. Ce sont les premières personnes qui disent avoir vu l'avion. L'endroit en question est le cap Baccelleu, à la partie sud du promontoire, qui forme la baie de la Conception. Un des points du nouveau monde le plus près de l'ancien, sans autre barrière entre les deux que l'Océan.

« Près du cap Baccelleu, sur la côte ouest, se trouve un petit hameau de pêcheurs et d'agriculteurs, de 100 personnes, sans rapports avec le monde extérieur et menant une vie simple.

« Le village se trouve sur la route que suivait un aéroplane pour aller à Harbour-Grace.

« Le récit de M. Arthur Doyle, âgé de 45 ans donne une idée exacte du récit de tous les autres.

« J'avais quitté la maison un peu avant neuf heures, le matin du 9 mai, et j'allais à mon jardin, à dix minutes de chez moi. Je commençais à bêcher et je travaillais depuis vingt minutes, quand je vis un aéroplane.

« Me tournant vers la direction du son, je vis un grand aéroplane blanc venant de l'Atlantique, entre Baccelleu et l'endroit où j'étais. Il sembla s'élever un peu plus, en arrivant au-dessus de la terre, mais il continua à voler, allant très vite.

« La colline sur laquelle j'étais est à environ 60 mètres au-dessus de la mer. Je crois que l'avion devait être à environ 150 mètres au-dessus de moi. Il était tout blanc, mais je n'ai pu voir les aviateurs.

« Je descendis vers la maison de mon frère, plus proche que la mienne, et là, mes jeunes neveux me dirent exactement la même chose que ce que j'avais vu, c'est-à-dire que l'aéroplane était passé au-dessus des terres non habitées, jusqu'à ce qu'il fût perdu de vue parmi les hautes montagnes vers le sud-ouest.



BEROTTA



COCHET

qui ont pris part au Tournoi international de tennis de Wimbledon, photographiés en pleine action

Le Français Antonin Magne gagne la 14^e étape: Marseille-Toulon (120 km.)

Une étape courte, mais fertile en incidents. — Van Slembroeck fait une chute et termine mal en point. Une course rondement menée

AUJOURD'HUI, QUINZIÈME ÉTAPE: TOULON-NICE (280 KILOMÈTRES)

Les départs par équipes occasionnent chaque fois de belles luttes, et ainsi la quatorzième étape Marseille-Toulon, quoique très courte, puisqu'elle ne comptait que 120 kilomètres, fut menée à très vive allure.

Cette épreuve fut marquée par quelques incidents assez sérieux. Jusqu'à Aix-en-Provence elle fut très calme, mais sitôt le passage de cette localité, le train devint subitement vif. A quelques kilomètres d'Aix, Van Slembroeck et Hemelsoet s'accrochèrent et firent une chute grave. Van Slembroeck eut de plus une roue brisée, ce qui lui fit perdre un temps précieux.

Les deux hommes furent relevés sans connaissance, mais grâce aux soins qui leur furent prodigués, ils purent néanmoins terminer l'étape. Ils se présentèrent les deux derniers au contrôle d'arrivée, avec deux heures de retard sur le vainqueur, Antonin Magne. Ce dernier fut également accidenté. Au village de Dardou, à dix-sept kilomètres de l'arrivée, A. Magne fit une chute et une voiture automobile passa sur sa bicyclette, qui fut quelque peu endommagée. Magne put néanmoins réparer puis repartir, sans avoir perdu plus de cinq minutes. Malgré cela, le sympathique coureur parisien se présenta bon premier à Toulon, devantant d'environ une minute, le second, Geldhof.

Un autre incident marqua cette étape: une certaine discordance dans l'équipe Moineau. C'est ainsi que Derachelle fut lâché par ses coéquipiers. Puis Moineau et P. Magne, laissèrent Antonin Magne, seul en tête. Ceci est vraiment regrettable, car, pour peu que cela continue, nous assisterons sans doute à la disparition de cette équipe, c'est-à-dire à la

répétition des incidents qui marquèrent l'échec de la team Le Drogo.

L'équipe Française au contraire, fit preuve d'un parfait esprit. Les hommes roulèrent consciemment de concert et se présentèrent en groupe à l'arrivée.

La victoire a enfin souri au roulier français Antonin Magne, qui se comporte très bien dans la grande randonnée.

A. Magne est un jeune coureur qui paraît très à l'aise dans le Tour de France. Les dernières étapes nous le montrent en pleine forme et sa fougue d'hier nous permet de croire qu'il est actuellement en possession de tous ses moyens.

Ce triomphe de nos couleurs sera favorablement accueilli, car nos succès sont en ce moment si rares, que chaque fois qu'ils se produisent, nous en éprouvons une satisfaction plus que compréhensible.

L'Hallinois Yvercaek continue de se distinguer et il étienne même ses plus chauds partisans. Le vainqueur du deuxième et troisième Circuit Franco-Belge du « Journal de Roubaix » s'affirme roulier de très grande valeur.

Étapes d'aujourd'hui s'annoncent difficiles et la boucle de Sospel pourrait bien encore faire des siennes. L'année dernière, Lucien Buisse, qui devait être le vainqueur du « Tour » gagna en cette occasion de nombreuses minutes.

Franz, le favori de la 25^e édition, renoua l'exploit de l'exploit du grand Flamand. Il en est bien capable et il y parviendra, le victoire finale ne peut plus lui échapper. Il peut réussir, mais sa tâche ne sera guère facile.

P. E. (LIRE LA SUITE EN « VIE SPORTIVE »)

Mariage d'académicien et d'artiste

M. BRIEUX de l'Académie française qui vient d'épouser M^{lle} Jeanne Even, de la Comédie-Française

« LE BAISER AU SOLEIL » Tel est le poétique motif du timbre autuberculeux de 1927

Paris, 5 juillet. — La vignette qui sera mise en vente, cette année, dans toute la France, du 1^{er} décembre au 5 janvier prochain, représentera le « Baiser au soleil »; une petite fille tient d'une main une gerbe de fleurs et envoie, de l'autre, dans un geste charmant, un baiser à l'astre qui donne la vie et la santé.

Cette allégorie ne manquera pas de susciter le désir de nombreux acheteurs, dont la générosité permettra d'intensifier la lutte contre le terrible fléau.

Et voilà un qui va être content. Il l'attendait ce jour-là.

Le condamné se rendit ensuite dans le parloir, suivit la messe avec un livre et commença. Pendant que les aides de M. Deibler procédaient à sa toilette, il demanda encore à fumer une cigarette et à boire un autre verre de rhum, ce qui lui fut accordé.

Puis, comme les aides voulaient lui attacher les mains, Montfort leur dit :

— Ce n'est pas la peine de me serrer si fort, vous me brutalisez.

A 4 h. 40, les magistrats sortaient de la prison. Le piquet de gendarmes à cheval qui se trouvait devant la guillotine mit sabre au clair.

M. Deibler se plaça à gauche de la machine. Deux secondes plus tard, les portes de la prison Saint-Pierre s'ouvrirent. Montfort, précédé de l'aumônier apparut, la chemise largement écarquée, la cigarette au bout des lèvres, au pied de la guillotine. Il embrassa le crucifix, donna l'accolade à l'aumônier. Un instant plus tard il était jeté sur la bascule.

Comme il se raidissait, le bourreau dut lui tirer les cheveux pour bien lui ajuster la tête dans la lunette. Presque aussitôt le couteau tomba. Justice était faite.

Montfort a appris avec calme qu'il avait été gracié par le président de la République. Quant à Barrère, en apprenant que son complice Montfort allait être exécuté ce matin, il se mit à fondre en larmes.

La tête de l'assassin Montfort est tombée

IL AVAIT TUE LE GARDIEN DE LA PRISON DE RAMBOUILLET

Le sang-froid du condamné à mort

Versailles, 5 Juillet. — Gabriel Montfort, l'un des assassins du gardien de la prison de Rambouillet a été exécuté ce matin à 4 h. 40, sur la place des Tribunaux, à Versailles, devant la porte de la prison Saint-Pierre.

A 3 h. 50, M. Caille, procureur de la République, accompagné des personnalités habituelles, pénétra dans la cellule de Montfort. Celui-ci dormait profondément lorsqu'on le réveilla.

— C'est pour ce matin? s'écria Montfort, j'aurai du courage.

Et avant même que le procureur de la République ait terminé sa phrase, pour lui annoncer que sa grâce était rejetée, Montfort lui déclarait :

— Vous, laissez-moi tranquille. Je vous ai assez entendu. Puis avec calme il s'habilla.

Je voudrais du lencore du papier, une plume, pour écrire à ma sœur.

Sans que sa main tremblât le condamné écrivit une longue lettre à sa sœur, dans laquelle il lui demandait pardon et lui fit ses adieux.

En terminant il demanda à serrer la main à ses deux complices, Barrère et Motillon, mais le procureur de la République s'y opposa.

Aprévoant son défenseur, M. Ribet, Montfort le remercia pour tout ce qu'il avait fait pour lui et il lui demanda si les autres allaient y passer.

Puisement, M. Ribet, qui sait que seul son client sera exécuté, lui laissa entendre que Barrère serait exécuté après lui, et ses paroles réconfortèrent le condamné.

Montfort avait manifesté le désir de communier, M. Dubray, vicar de l'église Notre-Dame, entra dans la cellule et procéda à la confession du condamné. Tandis qu'il gagnait le parloir de la prison, accompagné de l'aumônier, Montfort, apercevant un gardien s'écria :

— Ça va, un qui va être content. Il l'attendait ce jour-là.

Le condamné se rendit ensuite dans le parloir, suivit la messe avec un livre et commença. Pendant que les aides de M. Deibler procédaient à sa toilette, il demanda encore à fumer une cigarette et à boire un autre verre de rhum, ce qui lui fut accordé.

Puis, comme les aides voulaient lui attacher les mains, Montfort leur dit :

— Ce n'est pas la peine de me serrer si fort, vous me brutalisez.

A 4 h. 40, les magistrats sortaient de la prison. Le piquet de gendarmes à cheval qui se trouvait devant la guillotine mit sabre au clair.